

Département de la Côte d'Or  
**CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE  
DE LA CHARTREUSE**

1 Boulevard Chanoine Kir  
21033 DIJON CEDEX

**Dr DIDI ROY**  
4ème secteur

Nous soussignés, Docteur Christine D'ESPARBES, Praticien Hospitalier en Psychiatrie et Docteur Roy DIDI, Praticien hospitalier en Psychiatrie, diplômé du C.E.S. de Médecine Légale Experts près la Cour d'appel de DIJON, exerçant au C. H. S. de la Chartreuse, 1, Bd Chanoine Kir à DIJON, commis par Monsieur J. Y. Coquillat, Juge d'Instruction du Tribunal de Grande Instance de MACON avec la mission suivante :

- de procéder à l'examen psychiatrique de Monsieur Pierre CHANAL incarcéré à la maison d'arrêt de DIJON et de répondre aux questions suivantes :

- 1) L'examen du sujet révèle-t-il chez lui des anomalies mentales ou psychiques ? Le cas échéant, les décrire et préciser à quelles affections elles se rattachent;
- 2) L'infraction qui est reprochée au sujet est-elle ou non en relation avec de telles anomalies ?
- 3) Le sujet présente-t-il un état dangereux ?
- 4) Le sujet est-il accessible à une sanction pénale ?
- 5) Le sujet est-il curable ou réadaptable ?
- 6) Le sujet était-il en état de démence au sens de l'article 64 du Code Pénal.

L'examen de Monsieur Pierre CHANAL s'est déroulé à la Maison d'Arrêt de DIJON les 28 et 30 novembre 1988.

Monsieur CHANAL est inculpé de viol, d'attentat à la pudeur sur personne autre qu'un mineur de quinze ans avec violence et par contrainte, séquestration d'une personne sans ordre de l'autorité légitime pendant un temps intérieur à cinq jours.

### **I - DECLARATIONS DE L'INTERESSE**

Monsieur CHANAL, âgé de 42 ans est né le 18 novembre 1946

Militaire de carrière, Adjudant-Chef à FONTAINEBLEAU, il s'est engagé à l'âge de 18 ans.

Il sert dans l'armée depuis vingt-trois ans d'abord en ALLEMAGNE, à Trèves, pendant trois ans puis à BESANCON durant neuf ans, à MOURMELON pendant neuf ans et enfin à FONTAINEBLEAU depuis deux ans.

Monsieur CHANAL est célibataire.

### **ANTECEDENTS PERSONNELS**

On ne retiendra aucun antécédents médicaux, chirurgicaux ou psychiatriques.

### **ANTECEDENTS FAMILIAUX**

Son père est décédé à l'âge de 60 ans à la suite infarctus du myocarde.  
Agriculteur, il souffrait d'alcoolisme chronique.

Sa mère, âgée de 69 ans est en bonne santé.

Elle a donné naissance à 16 enfants et Monsieur CHANAL est le 5ème d'une fratrie de 15 enfants vivants.  
Il a 7 frères et 8 sœurs.

## **II - RAPPEL DES FAITS**

Le 9 août 1988, Monsieur CHANAL se rendait chez sa mère à SAINT CHAMOND près de LYON.

A CHALON-SUR-SAONE, à l'entrée de l'autoroute, il prend en charge un auto-stoppeur de nationalité hongroise. Après un parcours de vingt minutes, il fait des propositions à son passager et pose sa main sur sa cuisse. Devant la passivité de l'étudiant, il propose un passage à l'acte d'ordre sexuel. Il est 21 heures lorsque les deux partenaires s'installent sur la banquette arrière du camping-car pour des ébats sexuels à type d'attouchements, masturbation et fellation.

Secondairement, le passage aux liens est envisagé et une tentative de sodomisation est réalisée malgré le refus du passager. Monsieur CHANAL se heurte à un échec compte tenu d'une érection insuffisante et c'est alors qu'il introduit un vibromasseur dans l'anus de son partenaire. L'étudiant passera une nuit entrecoupée de moments de sommeil et de contraintes sexuelles. Il restera attaché toute la nuit dans le véhicule. Le lendemain, vers midi, muni de son caméscope, Monsieur CHANAL réalise des séquences de film sur son partenaire qu'il contraint à se masturber face à la caméra.

Monsieur CHANAL affirme n'avoir jamais brutalisé physiquement son passager. Vers 18 heures, à la suite d'un contrôle d'identité, les gendarmes découvrent le passager de Monsieur CHANAL entravé aux pieds, aux poignets et au cou, par des sangles et des chaînes. Monsieur CHANAL est alors arrêté.

## **III - DOCUMENTS PRESENTES**

- Un curriculum vitae.
- Un procès-verbal d'interrogatoire.
- Des cassettes magnéscope visionnées au laboratoire de recherches de la police.

## **IV - EXAMEN**

### **1) BIOGRAPHIE**

#### ***a) Sa scolarité :***

Monsieur CHANAL est scolarisé jusqu'à l'âge de 14 ans et obtient son C. E. P. Il se dit bon élève et aurait souhaité poursuivre ses études « mais la situation m'en empêchait ». « Mon père percevait l'argent des allocations familiales qui servait à payer les crédits des différents épiciers du coin ».

« Nous habitons près d'un aéroclub, je voulais être pilote d'avion mais mon niveau était trop insuffisant. »

Il devient apprenti pâtissier « je partais à deux heures du matin avec un vieux vélo pour me rendre à mon travail et rentrais dès le début de l'après-midi où j'étais accaparé par les travaux de la ferme. J'ai tenu un mois, je ne pouvais plus me réveiller le matin. Il devient ouvrier d'usine dans une fabrique d'abat-jours puis dans une usine d'outillage où il travaille jusqu'à l'âge de 14 ans. C'est à cette époque qu'il s'engage dans l'armée.

#### ***b) Ses relations au sein de la famille :***

Son père est décrit comme un alcoolique chronique. Cet alcoolisme est source de conflits conjugaux fréquents associés à des violences morales et physiques à l'encontre de la mère. « Il insultait ma mère, la menaçait. Mon père, je l'ai détesté, il n'y avait aucune discussion avec lui. Il était particulièrement violent quand il avait bu. »

Sa mère est vécue comme une victime « elle a beaucoup souffert pour nous élever avec de faibles moyens. » Elle était soumise aux violences et aux « obligations » de son époux « elle a eu seize enfants car elle avait peur de dire non ». Ses frères et sœurs : ses quatre aînés ont quitté le domicile familial pour être élevés par leurs grands-parents. Il est devenu alors l'aîné « de la bande ».

Monsieur CHANAL décrit des scènes pénibles d'un passé infantile « le soir, lorsque mon père rentrait, il était ivre, les enfants allaient se coucher et toute la nuit durant entendaient les disputes du couple. Les enfants vivaient dans des conditions déplorables tant matérielles que psychologiques « je dormais dans les escaliers. Il n'y avait qu'une chambre pour tous les enfants et certaines dormaient dans le local à grain pour les poules.

Lorsque je travaillais à l'usine, à cinq heures du matin, j'avais de la peine à me lever du fait d'un manque de sommeil lié aux violences verbales de mon père. Il m'arrivait alors de passer quatre ou cinq nuits dehors, j'avais peur de retourner à l'usine, peur de rentrer chez moi, j'étais déboussolé. Il insultait ma mère toute la nuit jusqu'à ce qu'il s'endorme sur la table avec son alcool. »

### *c) Sa vie professionnelle*

Monsieur CHANAL s'engage à 18 ans. Il est déclaré inapte aux troupes aéroportées et on l'oriente dans l'arme blindée. « A partir de ce moment-là, tout se déroule à peu près bien. J'ai fait l'école des Sous-officiers et réussi aux différents examens. »

Il est bien noté par ses supérieurs et l'armée dévier sa seule famille. Il gravit progressivement les échelons pour devenir Adjudant-Chef. En 1977, alors qu'il est instructeur de tir pour les jeunes recrues, il prend l'initiative d'un exercice de tir non réglementaire à balles véritables. Il faut signaler qu'antérieurement, ce type d'exercice était autorisé. Un de ses moniteurs en avise la presse et c'est ainsi que Monsieur CHANAL devra quitter son escadron et sa fonction perdant le poste d'instructeur de tir.

Il est muté à MOURMELON comme Adjudant de Compagnie où il séjournera pendant neuf ans. 1977 semble être le point de départ d'une déstabilisation dans sa vie relationnelle. Ses relations professionnelles se détériorent. : « j'étais responsable de la propreté, de la discipline vis-à-vis du Capitaine et je ne voulais pas céder ».

Après 9 ans, il est muté à FONTAINEELEAU et de nouveaux conflits apparaissent. Monsieur CHANAL semble éprouver d'importantes difficultés à s'adapter à l'évolution que connaît l'Armée : « J'étais un peu trop militaire par rapport aux militaires actuels. Muté dans un centre d'équitation, ce type de fonction n'avait rien à voir avec la vie militaire. J'étais révolté et je ne pouvais considérer cette unité comme l'Armée avec un grand A. »

Du fait de sa rigueur et de sa conscience professionnelle, de la rigidité de sa personnalité, Monsieur CHANAL s'estimait investi d'une mission disciplinaire. « J'étais muté dans cette unité pour redresser la discipline. On me payait pour faire un travail, je me sentais obligé de mettre en place des méthodes. Les bâtiments étaient déplorables, il a fallu tout révolutionner. »

Ses prises de décision n'ont pas été sans conséquence puisqu'il se heurte encore à des conflits et se trouve menacé par certains appelés. « Il y a un règlement, il faut s'y tenir, que ce soit dans la tenue des chambres, du personnel ou du service. On ne peut pas accepter un laxisme, ça devient trop vite incontrôlable. »

« Tous les jours, je vérifiais l'application du règlement ça faisait partie de mon travail et si je ne le faisais pas, je ne me sentais pas le droit d'être payé. »

Malgré son exigence professionnelle, Monsieur CHANAL n'obtenait que « dix pour cent de ce qu'on doit obtenir d'un régiment ».

### *d) Sa personnalité*

Monsieur CHANAL se décrit comme réservé, timide, solitaire et sauvage. Il est très respectueux vis-à-vis de ses supérieurs. Un de ses principaux investissements semble être l'activité professionnelle. Il est rigoureux dans l'exercice de son travail. Sa conscience professionnelle est au premier plan.

Ses capacités d'instructeur s'ajoutaient au plaisir qu'il avait de transmettre ses connaissances aux jeunes recrues « Je préparais longtemps à l'avance les séances de tir d'explosifs qu'on me confiait parce que j'aimais l'instruction ». Il dérogeait parfois à la loi en transgressant le règlement (incident du tir à balles réelles) : « j'aimais innover et ne pas faire uniquement ce qui était prescrit par les fiches ».

Un autre trait de caractère semble être la rigidité et la difficulté de s'adapter aux mutations de son institution.

A la timidité s'associe également une tendance à se replier sur lui-même : « quand ça ne va pas, je garde tout en moi, j'extériorise mal ». Monsieur CHANAL est un impulsif, il s'emporte au cours de conflits avec ses supérieurs mais reste capable de contenir sa violence malgré « quelques coups de gueule ».

Sa rigueur professionnelle contraste parfois avec la négligence dont il fait preuve dans les actes de la vie privée : « j'attendais toujours le dernier moment pour payer mes impôts ».

Monsieur CHANAL est un homme introverti, qui a de la peine à verbaliser ses difficultés psychologiques source de rumination qui perturbaient son sommeil : « après un conflit je me retrouvais seul le soir et je ne dormais plus, je ruminais ».

Sa seule façon de surmonter ses difficultés c'était de se « défoncer » dans le sport. Monsieur CHANAL est collectionneur de maquettes d'avions non pas à titre d'un plaisir personnel mais dans un but pédagogique.

**e) Sa sexualité :**

A l'âge de 16 ans il témoigne du respect pour une copine qu'il oubliera au cours du service militaire.

A 19 ans, au cours d'une sortie en groupe, il connaît sous l'emprise de l'alcool son premier rapport sexuel.

Dès lors, compte tenu de sa timidité, son comportement sexuel sera stéréotypé et calqué sur sa première expérience.

A 22 ans, toujours dans les mêmes conditions, il vit une expérience homo et hétéro-sexuelle "une sortie avec des copains et des copines qui se transformera en partie carrée".

Ses conduites sexuelles se limitent à la masturbation la fellation mais rarement la sodomie.

"Ca ne se passait jamais avec des types de l'armée, c'était des gens de l'extérieur rencontrés dans des lieux spécifiques. J'ai toujours fait la scission entre l'aspect professionnel et l'aspect civil ; jamais de rapports avec des types de l'armée même s'ils étaient homosexuels."

Ses pratiques sexuelles sont essentiellement la masturbation en solitaire, avec des livres, des images mentales de femmes ou d'hommes. Il éprouve un certain plaisir à visualiser des films pornographiques homosexuels sur magnétoscope avec comportement masturbatoire.

1977 apparaît là encore comme un moment psychologique.

"Je n'avais plus de copains, plus de sorties, de rapports avec les filles. Je m'étais tourné vers les prostituées à raison d'une fois tous les deux mois."

La perversion de Monsieur CHANAL s'enrichit de moyens vidéo, de vagin vibromasseur, de vibromasseur, de techniques d'auto-exhibitionniste. Il se filme nu et visualise ses réalisations.

Monsieur CHANAL affirme que l'utilisation de sangles était une innovation le jour de son arrestation.

**f) Sa vie relationnelle en dehors de l'armée :**

Sa vie sentimentale et relationnelle semble avoir été un échec comparée à sa vie professionnelle : « C'est complètement loupé, je n'ai jamais eu de vie sentimentale. »

En 1977, il rompt avec sa famille pour n'investir que dans des activités de loisirs (parachutisme, sport...) : « A Mourmelon, j'avais le para-club, une revanche sur ce que je n'ai pas pu faire à l'armée ».

Il ne se sentait plus capable d'assumer son passé infantile, de retrouver les difficultés de logement qui ont marqué son enfance. Les seuls objectifs de sa vie devenaient alors Armée, sport et parachutisme.

**g) Les productions mentales pathologiques :**

Les productions mentales pathologiques se résument essentiellement à des conduites déviantes de la sexualité entrant dans le cadre des paraphilies telles que exhibitionnisme, voyeurisme, sadisme sexuel, homosexualité, conduites masturbatoires.

Il n'a pas été noté de manifestations délirantes ou hallucinatoires. Il n'existe aucune sémiologie dépressive, pas d'inhibition psychomotrice, pas de douleur morale, pas de dévalorisation.

Monsieur CHANAL exprime par contre un sentiment de tristesse et surtout de honte. Aucun sentiment de culpabilité n'a cependant été exprimé au cours de l'entretien.

**Son incarcération est source de quelques idées morbides : « j'ai songé au suicide une ou deux fois, j'évite de réfléchir, je vis au jour le jour sinon j'ai le moral qui tombe ».** Ses fonctions intellectuelles sont de bonne qualité et il n'a pas été constaté de troubles du jugement, du raisonnement ou de la compréhension. La lecture et l'écriture sont acquises. Il n'existe pas d'altération des phasies, des praxies ou des gnosies.

**2) EXAMEN SOMATIQUE**

Monsieur CHANAL mesure 1m78 et pèse 72 kg. Sa T.A. est à 14/9 avec un pouls à 80.

Il s'agit d'un patient en bon état général, musclé. L'examen des différentes fonctions s'est révélé normal

## V - DISCUSSION

Monsieur CHANAL, âgé de 42 ans, est actuellement incarcéré à la Maison d'Arrêt de DIJON avec pour chef d'inculpation : viol, attentat à la pudeur avec violence et par contrainte sur autre que mineur de quinze ans et séquestration de personne pendant moins de cinq jours.

L'entretien avec Monsieur CHANAL s'est déroulé dans la confiance lui permettant d'exprimer sa souffrance psychologique et ses diverses perversions. Il s'agit d'un homme longiligne au faciès creusé, osseux, animé par un regard bleu, pénétrant. Au cours de l'entretien, lorsque certaines questions le gênaient, ses réponses s'accompagnaient de torsions de mains associées à des tics du visage.

L'enfance de Monsieur CHANAL a été particulièrement éprouvée par la vision d'un père alcoolique et violent. Après le départ des quatre aînés, il devenait l'aîné de la "bande" suppléant aux carences paternelles et devenant protecteur de la famille, charge certainement trop lourde pour un enfant de 14 ans.

La haine à l'égard de son père l'a constamment animé en regard des conditions de vie imposées par la pauvreté du milieu familial. Son engagement dans l'armée lui a permis de retrouver une famille et de s'investir professionnellement.

Sur le plan professionnel, ses conduites ont toujours été irréprochables compte tenu du souci constant de bien faire et de sa personnalité méticuleuse.

En 1977, un échec professionnel consécutif à des initiatives illégales semble le faire basculer dans un état de repli social et familial.

C'est à cette époque qu'il coupe les liens avec sa mère et sa fratrie. Dès lors, ses seuls investissements semblent être le travail, le parachutisme et le pilotage d'U.L.M. qui lui procurent encore des éléments de plaisir et de gratification.

Sur le plan des productions mentales pathologiques Monsieur CHANAL exprime sa pathologie liée à sa sexualité qu'il qualifie de "perversion". Les faits qui se sont déroulés les 8 et 9 août 1988 témoignent de la gravité de ses troubles sexuels.

En dehors de sa **personnalité de type obsessionnel** qui n'appartient pas au cadre des troubles graves de la personnalité, **nous entrons avec Monsieur CHANAL dans une pathologie psycho-sexuelle que l'on qualifie de paraphilies.**

Monsieur CHANAL semble avoir besoin de recourir à des actes déviants pour obtenir une excitation sexuelle. A ses fins d'excitation, il utilise des objets inanimés tels que vagin-vibromasseur, une caméra-vidéo, des films pornographiques. D'autre part, il exerce des activités sexuelles sur un partenaire non consentant, le plaçant dans des conditions d'humiliation, de souffrance psychologique, en utilisant des liens.

Les différents films pornographiques ont certainement été un support imaginaire à un passage à l'acte le mettant dans une position de sadique vis-à-vis de son passager

Depuis l'âge de 25 ans, sa sexualité semble perturbée et les différentes paraphilies apparaissent dans son évolution.

Il s'agit de masturbations en solitaire puis de rapports hétérosexuels en phase d'imprégnation alcoolique, de partie "quarrée", et d'homosexualité.

On retrouve également une certaine tendance à un auto-exhibitionnisme face à sa caméra-vidéo, à un voyeurisme face à des films d'homosexualité pornographique et enfin un sadisme sexuel avec utilisation de contentions et d'objets inanimés. Il faut souligner que tout ce matériel a été retrouvé dans son camping-car comme s'il faisait partie de son environnement habituel.

Il est classique de constater que ce type de patient ne se considère en aucun cas comme malade. Ils n'ont aucune tendance spontanée à verbaliser leur problématique psychologique et qu'ils n'attirent l'attention de spécialiste que lorsqu'ils se trouvent dans des conditions délictuelles.

**Nous sommes frappés par l'absence de culpabilité chez Monsieur CHANAL mais un sentiment de honte vis-à-vis de la société a été exprimé.**

L'image idéalisée qu'il donnait de lui sur le plan professionnel s'effaçait. Si la personnalité de Monsieur CHANAL était marquée par un investissement professionnel, on est frappé par son immaturité affective et son incapacité à échanger des sentiments.

En résumé, Monsieur CHANAL présente :

- **une personnalité de type obsessionnel caractérisée par une tendance au perfectionnisme, une exigence pour que les autres se soumettent à sa propre manière de faire les choses sans prêter attention aux sentiments provoqués chez autrui par ce type de comportement**, une dévotion excessive pour le travail aux dépens des loisirs et des relations interpersonnelles et enfin une restriction de la capacité à exprimer ses émotions.
- **un sadisme sexuel qui se caractérise par sa capacité à infliger à une autre personne une souffrance psychologique et physique dans le seul but d'obtenir une excitation sexuelle.**

**L'évolution de ce type de troubles se fait vers la chronicité et ce type d'activité sexuelle se répète jusqu'au jour où l'individu est appréhendé.**

La symptomatologie sadique peut dans le temps soit :

- se stabiliser dans un stéréotype de conduite
- **évoluer vers des actes plus graves tels que le viol, la torture.**

Il est classique de constater que ce type de patient sadique sexuel a été victime d'actes de brutalité et de violence dans son environnement familial.

## **VI- CONCLUSIONS ET REPONSES AUX QUESTIONS**

1/ L'examen de Monsieur CHANAL révèle :

- une personnalité de type obsessionnel.
- un sadisme sexuel entrant dans le cadre des paraphilies.

2/ L'infraction qui est reprochée à M. CHANAL est en relation avec ses troubles psycho-sexuels.

3/ Le patient est capable de présenter un état dangereux dans l'exaltation de sa sexualité. En dehors de cette sexualité pathologique, le sujet ne présente aucun état dangereux.

4/ Monsieur CHANAL est accessible à une sanction pénale qui apparaît comme le seul moyen thérapeutique : « J'ai fait une connerie, je dois payer ».

5/ Monsieur CHANAL est curable ou réadaptable. Ce type de délit est souvent le seul moyen d'avoir recours à une aide psychologique. Des techniques de rééducation comportementale pourraient être envisagées associée à une psychothérapie.

6/ Le sujet n'était pas en état de démence au sens de l'article 64 du Code Pénal.

Docteur Ch. D'ESPARBES  
Praticien Hospitalier

Docteur R. DIDI Praticien Hospitalier  
Rapporteur.